



CFA SAINT MICHEL

Chartreuse de Bosserville

54510 ART SUR MEURTHE

☎ 03 83 33 40 00 – 📠 03 83 33 40 01

Siret : 778 127 753 00011 – APE : 8532Z

N° UAI : 0541344T – 0542485B (post bac)

**Année de Formation
2026-2027**

ANNEXE TARIFAIRE A LA CONVENTION DE FORMATION

GRILLE TARIFAIRE ANNUELLE

Annexe à la convention de formation en CFA

(Révisables chaque année, voir circulaire de rentrée)

<u>Choix du régime (à cocher)</u>	BAC PRO MV		
	Année 1	Année 2	Année 3
DEMI-PENSION	☐	☐	☐
Chèque d'acompte (échéance septembre)	44 €	45 €	42 €
Repas midi	759,85 €	768,20 €	709,75 €
Aide Apprentissage OPCO (déduite si contrat signé avec une entreprise du secteur privé)	273,00 €	276,00 €	255,00 €
Mensualité sur 10 mois (octobre à juillet inclus) avec aides apprentissage déduites	44,30 €	44,70 €	41,30 €
INTERNAT PENSION COMPLETE (pendant les semaines de présence au CFA)	☐	☐	☐
Chèque d'acompte (échéance septembre)	130 €	131 €	121 €
Hébergement	985,50 €	999,00 €	918,00 €
Repas midi et soir	1 369,40 €	1 386,10 €	1 277,55 €
Aide Apprentissage OPCO (déduite si contrat signé avec une entreprise du secteur privé)	930,00 €	942,00 €	867,00 €
Mensualité sur 10 mois (octobre à juillet inclus) avec aides apprentissage déduites	129,50 €	131,20 €	120,80 €

En cas de contrat d'apprentissage signé avec un établissement public, il n'y aura pas de déduction des aides apprentissage OPCO.

Apprenti Nom et prénom :

Formation :

Responsable Nom et Prénom :

Date :Signature validant le régime :